

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 21 octobre 2020

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers
en fonctions : 19

Présents : M.M GAY - CASPAR - Mmes – DUVAL - PHILIPPE
KUFFLER - Adjoint
M.M. BAEHR – JANUS – BRUCHER – DRUAR –
SCHERRIER – TOUSCH -
Mmes LEHNARD – BOILLOT – NICAISE -

Conseillers
Présents : 15

Représentés : Mme ENSMINGER par M. JANUS
Absents excuses : M. PAWLAK – Mmes ROLAND - METZGER
Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS POUR 2021
- 2) CENTRE DE LOISIRS – LOCATION DES CHALETS TARIFS 2021
- 3) CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE R.V TRAITEUR
- 4) MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE
- 5) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – PROJET QUIRIN
- 6) PARTICIPATION CITOYENNE
- 7) AVENANT A LA CONVENTION POUR MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ATIP – MODIFICATION N° 3 DU PLU
- 8) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
- 9) ACQUISITION DE LA SUCCESSION SCHAUBER
- 10) TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN VASISTAS A LA M.A.M
- 11) MODIFICATION DU LOT 2 DE LA CHASSE COMMUNALE
- 12) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
- 13) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.
M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 19 AOÛT 2020. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

1) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS POUR 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les programmes de travaux d'exploitation des bois de la forêt communale pour l'année 2021, établi par les services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Approuve** l'état prévisionnel 2021, des coupes, chablis et bois non façonnés de la forêt communale pour un montant estimatif prévisionnel de recettes brut H.T. de 100 840 € pour un volume de 3 714 m3.

- **Délègue** le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.
- **Vote** les crédits correspondant à ces programmes soit 58 677 € H.T pour frais d'exploitation.

2) CENTRE DE LOISIRS – LOCATION DES CHALETS TARIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Reconduit** la possibilité de mettre en location en direct, par le biais de mise en allotement, les chalets du camping, et fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 :

<u>Périodes tarifaires :</u>		Date début	Date fin
Basse	Ouverture	02/04	25/06
Moyenne		26/06	09/07
Haute		10/07	13/08
Moyenne		14/08	27/08
Basse	Fermeture	28/08	29/10

Tarif Séjour	nuitée	semaine	Quinzaine après réduction 20%
--------------	--------	---------	-------------------------------

Type d'hébergement : **BUNGALOW ISABELLE**

Basse	39	218	349
Moyenne	42	235	376
Haute	X	331	530

Type d'hébergement : **BUNGALOW OLGA**

Basse	42	235	376
Moyenne	45	252	403
Haute	X	363	581

Type d'hébergement : **BUNGALOW LAURA**

Basse	45	252	405
Moyenne	48	269	430
Haute	X	399	638

Type d'hébergement : **CHALET 6 PERSONNES**

Basse	54	302	483
Moyenne	66	370	592
Haute	X	549	878

3) CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE R.V TRAITEUR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Société R.V TRAITEUR veut racheter le bâtiment du Crédit Mutuel afin d'y établir son entreprise. Il envisage également de construire une extension à l'arrière du bâtiment et sollicite de ce fait d'acquérir une partie d'environ 0.60 are, du terrain communal cadastré section 7 n° 145, pour réaliser son projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 2 voix contre :

- **Accepte** de céder à la Société R.V TRAITEUR une partie de terrain communal d'environ 0.60 are nécessaire à la réalisation de son projet.

- **Demande** au cabinet LAMBERT d'arpenter, aux frais de la Société R.V TRAITEUR, la future partie communale à céder.
- **Fixe** le prix de cession à 5 000 € l'are.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents utiles.

4) MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le document unique d'évaluation des risques concernant la santé et la sécurité au travail, établi par la Société SOCOTEC Antenne de Strasbourg date de 2013 et qu'il faudrait le remettre à jour. La Société SOCOTEC propose cette remise à jour pour un montant HT de 600,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de faire réaliser par la Société SOCOTEC la mise à jour du document unique d'évaluation des risques concernant la santé et la sécurité au travail, pour le montant H.T de 600,- €.

5) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – PROJET QUIRIN

M. le Maire présente le projet d'extension des réseaux électriques déposé par les services d'ERDF afin d'alimenter une nouvelle construction dans une zone insuffisamment desservie, dont le permis de construire a été accordé le 28 septembre 2020.

L'autorisation d'urbanisme concerne le terrain référencé section 57 n° 37 « Birken » sur lequel M. QUIRIN Léo, souhaite construire un laboratoire de boucherie/charcuterie.

D'une longueur de 130 mètres, l'extension des réseaux électriques, cofinancée par ERDF (à hauteur de 40 %) et la commune, est chiffrée à un montant hors taxe de 8.590,80 €.

Considérant le permis de construire de M. QUIRIN Léo.

Vu l'étude technique et financière élaborée par les services de ERDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** ce projet d'extension des réseaux électriques permettant d'alimenter cette nouvelle construction.
- **Répercute** l'intégralité de la dépense auprès du demandeur du permis de construire.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents utiles.

6) PARTICIPATION CITOYENNE

M. le Maire rappelle au conseil Municipal l'intervention, lors d'une réunion d'information, de l'Adjudant BILLONE de la communauté de brigades de gendarmerie Sarre-Union/Drulingen, pour présenter le protocole de la « participation citoyenne ». Cette démarche concerne les 6 plus grandes communes d'Alsace Bossue, dont Keskastel. Le protocole consiste à contrer toute délinquance sur l'atteinte aux biens par la formation de « référents de quartier » qui observeront et relayeront des faits inhabituels à la gendarmerie. L'Adjudant BILLONE précise qu'il appartient au conseil de décider de l'adhésion ou non de la commune à la « participation citoyenne » mais souligne qu'il a été constaté une baisse de 25 à 40 % de la délinquance dans toutes les communes qui ont adhéré à ce protocole. Il rappelle également que c'est un partenariat encadré entre le Sous-Préfet, la commune et les forces de sécurités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 3 voix contre et 3 abstention :

- **Approuve** l'adhésion au protocole de la « participation citoyenne ».

7) AVENANT A LA CONVENTION POUR MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ATIP – MODIFICATION N° 3 DU PLU

M. le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibération du 29 août 2018, la commune avait confié à l'ATIP une mission d'accompagnement technique en urbanisme pour la modification n° 3 du PLU. L'objet du présent avenant est de préciser les modifications relatives à la mission confiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

8) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **De créer** l'emploi permanent d'Adjoint Administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les fonctions de secrétariat.

Les crédits nécessaires seront prévus dans les budgets primitifs.

9) ACQUISITION DE LA SUCCESSION SCHAUBER

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le dossier de liquidation de la succession SCHAUBER est terminé et que la commune peut enfin se porter acquéreur de ces biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir les biens suivants :
 - Section 02 n° 176 « Village » d'une contenance de 16,92 ares
 - Section 35 n° 433 « Knopf » d'une contenance de 21.78 ares
 - Section 35 n° 435 « Knopf » d'une contenance de 8.86 ares
 - Section 35 n° 437 « Knopf » d'une contenance de 8.76 ares
- **Fixe** le prix total pour cette acquisition à 35 688,- €
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente.

10) TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN VASISTAS A LA M.A.M

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la directrice de la M.A.M qui souhaiterait avoir une ouverture possible sur la vitre avant du bâtiment. Le Maire présente un devis de la Société BIEBER de Diemeringen concernant la transformation d'un châssis fixe en châssis à soufflet équipé d'un vasistas pour un montant HT de 577,48 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de faire réaliser par la Société BIEBER de Diemeringen, à la M.A.M la transformation d'un châssis fixe en châssis à soufflet équipé d'un vasistas pour un montant HT de 577,48 €.

11) MODIFICATION DU LOT 2 DE LA CHASSE COMMUNALE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le lot n° 2 de la chasse communale, composé des secteurs 5 et 6, est loué par l'association « Chasse et loisirs » de Keskastel.

Dans le secteur 5 toutes les parcelles dites plaines sont clôturées et sorties de ce fait du bail.

Après plusieurs exercices, il s'avère que le gibier entre quand même sur ces terres ce qui nécessite l'intervention des chasseurs.

En conséquence l'association « chasse et loisirs » demande que la partie du secteur 5 soit à nouveau intégrée dans le périmètre de chasse qui s'établirait comme suit :

- Lot 2 secteur 5 : secteur boisé 291 hectares – secteur plaine 116 hectares
- Lot 2 secteur 6 : secteur boisé 126 hectares – secteur plaine 241 hectares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour et 1 voix contre :

- **Accepte** la demande de l'association « chasse et loisirs »
- **Etablit** le nouveau périmètre de chasse du lot n° 2 comme suit :
 - Lot 2 secteur 5 : secteur boisé 291 hectares – secteur plaine 116 hectares
 - Lot 2 secteur 6 : secteur boisé 126 hectares – secteur plaine 241 hectares

12) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'une convention avait été signée, en 2013, avec la Préfecture concernant la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Il conviendrait d'étendre le périmètre des actes soumis à cette télétransmission aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** d'étendre le périmètre des actes soumis à cette télétransmission aux marchés publics.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

13) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - L'immeuble sis 38 rue de la Libération appartenant au Crédit Mutuel Sarre et Eichel.
 - L'immeuble sis 28 rue de la Libération appartenant à Mme LARRONDO Anne.
 - L'immeuble sis 43 rue de la Libération appartenant aux consorts DRUAR.
 - Les terrains cadastrés section 37 n° 261 et n° 375/99 « Auf dem Bruehl » contenance respective de 10.83 ares et 4.72 ares appartenant aux consorts GEYER.